

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2016

Date de la convocation : 20 mai 2016 Date d'affichage: 20 mai 2016	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 16 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille seize, le vingt-six mai, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i>	Présents : Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Patrice BARBOT, Pascal AMICEL, Marc CHOLLET, Nadette PORCHER, Hervé SABOURIN, Christine FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Florence MARSAC, Didier FRAIGNEAU, Anne-Sophie VALLET
Secrétaire de séance : Stéphanie DELGUTTE, 1^{ère} adjointe	Absents excusés : Catherine SAUVARD (pouvoir à Florence MARSAC), Sylvie DEPLANQUE (Pouvoir à Coralie BABIN), Emmanuel FAZILLEAU, Stéphanie BOUROLLEAU Absents : Thierry GAUTREAU

La séance est ouverte à 20 h 45.

ORDRE DU JOUR

Mme Dominique POUGNARD informe les membres du conseil municipal qu'elle souhaite ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour prévu dans la convocation du 20 mai 2016 :

- **Travaux d'aménagement de voirie**
- **Remboursement des tableaux numériques interactifs des écoles par le Syndicat de Communes Plaine de Courance**

Et souhaite enlever le point suivant :

- **La participation pour le transport scolaire 2016-2017 (sera traité au prochain conseil municipal)**

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

1. Adoption du procès-verbal de séance du 26 avril 2016

Le procès verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

2. Etude de devis	D/2016 -029
Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-2016 -FORS-2016-0 -DE	

M. Stéphane BONNIN, adjoint en charge de l'aménagement et de la voirie fait un compte rendu sur les projets en cours et à prévoir :

➤ Aménagement de la mairie :

Lors de la séance du 10 novembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de faire appel au cabinet AZ Architectes pour réaliser les plans et le permis de construire pour le réaménagement et l'extension de la mairie. Le cabinet AZ Architectes a transmis les documents à la mairie et le permis de construire a été déposé le 24 mars 2016. Il est actuellement en cours d'instruction auprès des services de la CAN.

Parallèlement, la Commission Aménagements a sollicité des entreprises locales pour avoir des devis concernant les parties maçonnerie, couverture et menuiseries.

Plusieurs d'entre elles ont déjà répondu mais il reste quelques devis en suspens : Il a été reçu deux devis pour la maçonnerie, un devis pour les menuiseries et deux devis pour la couverture. L'ensemble des devis déjà reçus représente un budget d'environ 40 000 €.

M. Stéphane BONNIN propose d'attendre de recevoir tous les devis et de reporter le choix des entreprises au prochain conseil municipal de juin.

Les membres du Conseil Municipal acceptent de reporter le choix des entreprises pour l'aménagement de la mairie au prochain Conseil Municipal.

➤ Assainissement de l'école et du restaurant scolaire (D/2016-29-A):

Les agents des services techniques ont dû intervenir mercredi 25 mai en urgence pour vider le bac dégraisseur qui était plein. Le système devait être saturé depuis quelques temps étant donné que les deux fosses toutes eaux étaient pleines.

Une demande de devis a été faite auprès de la société BODIN Assainissement pour effectuer une vidange le plus rapidement possible. Le montant du devis est de 1 210.81 € TTC.

Afin d'éviter que ce problème soit récurrent, il paraît nécessaire de prévoir un contrat d'entretien annuel avec une société agréée comprenant une vidange par an voire deux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- **valider le devis proposé par la société BODIN Assainissement d'un montant total de 1 210.81€ TTC.**
- **d'autoriser les services techniques à lancer une consultation auprès des entreprises agréées pour mettre en place un contrat d'entretien du système d'assainissement des écoles et du restaurant scolaire.**

➤ Achat d'un panneau de basket (D/2016-29 B) :

Le panneau de basket du skate parc est abimé et ne peut plus être utilisé. Un devis pour le remplacer a été demandé à la Société Casal Sport, société spécialisée dans l'aménagement sportif pour le remplacer :

Proposition reçue : Panneau de basket mural hauteur fixe → 303.33 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'achat d'un panneau de basket au prix de 303.33 € HT soit 415.99 € TTC.

➤ Travaux d'aménagement de voirie (D/2016-030):

Lors du vote du budget, le Conseil Municipal a prévu un montant de 60 000 € pour l'aménagement des voiries communales.

La Commission Aménagements a étudié les endroits qui nécessitent en priorité des réfections, aménagements et propose aux membres du Conseil Municipal les opérations suivantes :

- Place de la Chaume aux Sanguinières: Aménagement de places de stationnement et modification de l'arrêt bus.
- Route de la Croix Pellerin (n°51 au n°55) : aménagement du bas-côté
- Route de Bel Air (n°8 face à l'arrêt de bus) : reprise de bas-côté

- Rue du Tartre (n°61 au n°63) : aménagement bas-côté épaulement de chaussée
- Route de Baguillon (n°10 et n°11) : aménagement bord de chaussée et entrées riverains
- Route des Sanguinières (entrées parcelles ZT 213 et ZT 214) : aménagement d'un trottoir

La Commission Aménagements propose de confier la réalisation de ces divers travaux à une même entreprise de VRD et de mettre en place une procédure de marché public dite adaptée avec une publicité sur le site de la commune et une parution dans un journal d'annonce légal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Mme Dominique POUGNARD à lancer une procédure de marché public adapté auprès des entreprises de VRD et de signer tous les documents attenants.

3. Aménagement du Plan de la Cour	D/2016 -030
<i>Date de réception de l'accusé de réception en préfecture :</i>	<i>- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-2016 -FORS-2016-0 -DE</i>

M. Marc CHOLLET, conseiller municipal et membre de la Commission Aménagements, rappelle que la municipalité depuis plusieurs années a engagé une réflexion sur l'agencement de la voirie et a réalisé différents travaux (aménagement du Centre Bourg) tout en respectant la base du Plan de Référence.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2016, M. Stéphane BONNIN avait présenté aux conseillers municipaux la problématique récurrente qui existe au niveau du secteur du Patrouillet et notamment sur la rue du Plan de la Cour, lors de fortes pluies. Il avait précisé que la Commission Aménagements travaillait sur un cahier des charges pour sélectionner un maître d'œuvre ayant dans son équipe un spécialiste en hydrologie en vue de répondre à ces problématiques.

La Commission Aménagement a donc travaillé sur la rédaction de ce cahier des charges et a établi un projet de règlement de consultation, un projet de contrat de maîtrise d'œuvre et un programme technique pour expliquer les attentes de la commune.

Au vu des critères demandés, la Commission Aménagements a décidé d'arrêter un montant d'enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 250 000 €, montant qui sera revu avec le maître d'œuvre retenu.

M. Didier FRAIGNEAU, conseiller municipal et membre de la Commission Aménagements, rappelle que les marchés de maîtrise d'œuvre sont encadrés par le Code des Marchés publics, par la loi MOP du 12 juillet 1985 et doivent respecter un certain formalisme.

Il convient donc de mettre en place la procédure de marché public dite adaptée avec une publicité sur le site de la commune et une parution dans un journal d'annonces légales à compter de mi-juin pour réaliser la sélection du cabinet en septembre 2016.

Il est précisé que l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue devra être pluridisciplinaire, avoir au minimum un spécialiste hydraulique pour traiter les problèmes d'inondation et respecter le budget maximum de 250 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Mme Dominique POUGNARD à lancer une procédure de marché public adaptée pour consulter les maîtres d'œuvres et autorisent Mme Dominique POUGNARD à signer tous les documents utiles à cette consultation.

4. Manifestation du 14 juillet 2016	D/2016- 031
Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-2016 -FORS-2016-0 -DE	

M. Pascal AMICEL présente le programme des festivités de la fête nationale proposé par la Commission Animation qui s'est réunie le mardi 24 mai 2016.

➤ Le programme établi pour cette année est le suivant :

- 10h00 : Installation (la présence des élus est nécessaire)
- 15H00 : Enregistrement doublettes du concours de Pétanque
- 15h30 : Concours de pétanque
- 15h45 : Jeux : roue à bonbons + Pêche à la ligne + Pêche aux canards + Courses à pied + Courses de lenteur + courses en sac + tir à la corde
- 19h00 : Distribution lots pétanque + plateaux repas
- 19h30 : Repas républicain
- 22h00 : Distribution bâtons lumineux
- 22h30 : Retraite aux flambeaux
- 23h00 : Feu d'artifice dont le lieu sera déterminé au dernier moment

➤ La participation financière au repas républicain proposée est :

- **3,00 €** pour les Forsitains.
- **10,00 €** pour les personnes extérieures à la commune
- **Gratuit** pour tous les enfants de moins de 12 ans (Forsitains ou non).

Seule la participation demandée aux personnes extérieures a été augmentée de 1,00 €.

➤ Les tickets seront à retirer du 20 juin 2016 au 7 juillet 2016 inclus, à la mairie, aux horaires suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi après midi

Les horaires de retrait des tickets sont fixés comme évoqués ci-dessus pour correspondre aux horaires de Mme Nathalie GATELIER, adjoint administratif titulaire de la régie du 14 juillet et par conséquent seule à être habilitée à vendre ces tickets.

➤ Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes :

Comme chaque année une subvention exceptionnelle est attribuée au Comité des Fêtes pour financer les jeux des enfants **d'un montant de 80 €.**

➤ Achat du feu d'artifice

La municipalité paiera directement la facture du feu d'artifice commandé auprès de la **Société Planet Artifice pour un montant de 1 140 € TTC.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide le programme proposé** pour le déroulement de la journée du 14 juillet
- **Valide les tarifs proposés pour les repas de la journée du 14 juillet**
- **Vote la subvention de 80,00 € au Comité des fêtes pour l'achat des jeux**
- **Valide l'achat du feu d'artifice auprès de la Société Planet Artifice pour un montant de 1 140 € TTC.**

5. Subventions annuelles de fonctionnement aux associations

D/2016- 032

Date de réception de l'accusé de réception en préfecture :

- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-2016 -FORS-2016-0 -DE

Mme Dominique POUGNARD rappelle que les associations et leurs activités sont essentielles à la vitalité de la commune, elles permettent à travers leurs actions de rester un village...

Au vu du taux d'occupation des salles et des locaux, de l'utilisation et de la gestion des matériels, des sollicitations, des remarques et des propositions faites, il semble que les associations Forsitaines fonctionnent bien.

Accompagner les associations, c'est écouter et prendre en compte les demandes et apporter des réponses au plus près des possibilités.

Accompagner les associations, c'est aussi la mise en œuvre d'une volonté communale : outre les subventions, les mises à disposition de locaux biens éclairés et chauffés, la gestion de leurs disponibilités et l'occupation des lieux, l'entretien et les réparations...font partie de l'appui et du soutien aux associations

Hélas, cet accompagnement est tempéré des possibilités financières et humaines de la commune, et le contexte des contraintes financière est bien connu...

Les critères d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement avaient été modifiés lors du conseil municipal du 19 mai 2015 (D/2015-026) comme suit :

- **Dépôt d'une demande**
- **Objectifs et activités**
- **Impact et Animation**
- **Nombre d'adhérents**
- **Comité des Fêtes** : participation aux réunions et/ou aux différentes activités du comité.

La révision des critères a entraîné la modification du dossier: Ajout d'une ligne pour connaître le nom du délégué au Comité des Fêtes et obligation de fournir un état des comptes et livrets certifié par la banque ou le responsable de l'association au 31 janvier de l'année de la demande.

Toutes les associations ont déposé leur demande et fournis les nouveaux documents demandés, sauf quatre associations qui ne souhaitent pas de subvention communale : Les Boules en Bois, le Tennis Club de Fors, l'UDCR et Fors en Live.

Ces dernières bénéficient quand même de toutes les aides de la commune (prêt de salles, de matériel...).

Lors de sa réunion du 24 mai 2016, la Commission Animation a étudié les dossiers de demande de subvention de fonctionnement des associations de Fors et propose aux membres du Conseil Municipal de verser les subventions de fonctionnement suivantes pour 2016 :

Association	Subvention 2016	Association	Subvention 2016
A PETITS PAS	90	FORS EN LIVE	Pas de dossier
ACCA	240	FORS PASSION	130
APE	425	LE P'TIT CLUB	235
BOULES EN BOIS	Pas de dossier	LES PÉS TANQUES	215
CLIN D'ŒIL	225	OSC FORS	315
CLUB DE L'AGE D'OR	235	SEP	400
COMITE DE JUMELAGE	240	TENNIS	Pas de dossier
FORS COMEDIE	80	UDCR /AFN	Pas de dossier
FORS EN CADENCE	60		
		TOTAL	2890 €

➤ Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

Dans le cadre du Jumelage Fors-Penkun, la commune de Fors accueille les allemands de Penkun au mois d'août prochain (19 au 26 août) à l'occasion du 20ème anniversaire du jumelage.

Mme Dominique POUGNARD précise que M. Pascal AMICEL présentera le déroulé des festivités lors du prochain Conseil Municipal.

Mme Dominique POUGNARD propose aux membres du Conseil Municipal de Fors d'attribuer une subvention exceptionnelle de deux cent cinquante euros au Comité de Jumelage Fors-Penkun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Fors décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de deux cent cinquante euros au Comité de Jumelage Fors-Penkun.

8. Point sur les travaux de la forge	
---	--

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2016, le devis de la SARL LALU pour la mise en place de l'assainissement de la mairie et de la forge avait été validé.

Les travaux ont été réalisés même si un problème de niveau de canalisation a obligé à reprendre une partie en amont de la fosse toutes eaux pour pouvoir raccorder les deux sorties de la forge.

Le service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Niortaise a validé l'installation.

L'aménagement paysager du square de la mairie a été très endommagé suite à la mise en place de l'assainissement. Il sera remis en l'état quand les travaux d'aménagement de la forge par la société LAPC seront terminés.

Concernant le projet de cave à bières, les travaux sont commencés : la dalle béton intérieure a été coulée ce jour et Mme MARCHAND prévoit une ouverture en septembre.

M. Stéphane BONNIN informe les membres du Conseil Municipal que ce bâtiment est un bâtiment communal, par conséquent la prise en charge de la pose des différents compteurs revient à la commune. Des devis ont été demandés aux différents prestataires (SEOLIS pour l'électricité, Syndicat AEP 4B pour l'eau et ORANGE pour le téléphone). Pour le moment, seul le devis SEOLIS est validé. Pour le compteur d'eau, au regard du montant du devis, une demande de précision est faite auprès du syndicat. Pour le téléphone, pas de contact établi pour le moment.

9.	Remboursement par le Syndicat de Communes Plaine de Courance des tableaux numériques interactifs	D/2016- 034
<i>Date de réception de l'accusé de réception en préfecture :</i>		<i>- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-2016 -FORS-2016-0 -DE</i>

Mme Dominique POUGNARD informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat de Communes Plaine de Courance lors de sa séance du 12 avril 2016 a décidé dans un souci d'équité de rembourser les communes qui ont acheté du matériel pour équiper leurs classes avec des tableaux numériques. Trois communes sont concernées : Beauvoir s/ Niort, Prahecq et Fors.

Concernant l'école de Fors, trois classes ont été équipées : les 2 classes de primaire et une de maternelle.

Une commission a été constituée par le Syndicat de Communes Plaine de Courance pour faire un état des lieux du matériel acheté par ces collectivités. Une visite a été faite sur place.

Après vérification, il s'avère que la commune de Fors a acheté en 2014 le matériel suivant :

Matériel	Montant HT	Montant TTC
Vidéo projecteur	1 541.62 €	1 849.94 €
Matériel	457.33 €	548.79 €
	TOTAL	2 398.73 €

Le montant à rembourser par le Syndicat de Communes Plaine de Courance s'élève à 2398.73 € TTC.

Mme Dominique POUGNARD précise que les travaux pour passer les câbles restent à la charge de la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant de 2 398.00 € TTC pour le remboursement par le Syndicat de Communes Plaine de Courance des installations acquises dans le cadre de la mise en place des tableaux numériques.

10. Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée	D/2016- 035
Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-2016 -FORS-2016-0 -DE	

Madame Dominique POUGNARD informe les conseillers municipaux que la mairie a reçu un courrier de la Préfecture relatif à la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

La loi n°2015-988 du 5 août 2015, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public instaure l'obligation d'élaborer et de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée avant le 27 septembre 2015 pour les établissements recevant du public qui ne répondaient pas, au 31 décembre 2014, aux exigences d'accessibilité fixées par la réglementation en vigueur.

M. Stéphane BONNIN explique qu'un pré-diagnostic a été réalisé par plusieurs élus.

Suite à une rencontre avec un technicien de la Direction Départementale des Territoires fin avril, il a été constaté que le travail restant à réaliser était particulièrement important et demandait une technicité particulière.

Il propose donc au Conseil Municipal d'accepter de recourir à une entreprise spécialisée pour assurer les missions suivantes :

- Réalisation des diagnostics accessibilité des ERP et IOP
- Réalisation de(s) Agenda(s) d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Une demande de devis a été faite auprès d'une entreprise. A titre d'information, cette prestation s'élèverait à environ 2 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Mme Dominique POUGNARD à prendre toute décision et à signer tout acte ou document permettant l'élaboration de cet Agenda d'Accessibilité Programmée pour le transmettre le plus rapidement possible à la Préfecture.

Mme Dominique POUGNARD précise que ce document sera soumis au Conseil Municipal avant d'être transmis en préfecture.

11. Vote des taux d'avancement de grade

D/2016- 036

Date de réception de l'accusé de réception en préfecture :

- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-2016 -FORS-2016-0 -DE

Mme Dominique POUGNARD rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont validé lors du dernier conseil municipal les avancements de grade pour M. MAGNERON et M. PIEFORT.

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 29 mars 2016,

Madame La Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Garde Champêtre Chef principal → **Taux proposé : 100 %**
Adjoint technique territorial principal 2^{de} classe → **Taux proposé : 100 %**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Fors valide les taux de promotion comme présentés ci-dessus.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

⇒ *Remplacement secrétariat de mairie*

L'arrêt maladie de Mme Christine BAVEREL est prolongé jusqu'au 3 juillet 2016.
Par conséquent, le contrat de Mme Sylvie GERRERO a été prolongé.

⇒ *Inventaire des zones humides*

Dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacement (PLUI-D) avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, il est nécessaire de réaliser un inventaire des zones humides. Cet inventaire est imposé par le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

L'inventaire permet de cartographier les zones humides afin de pouvoir prendre les mesures adaptées à leur préservation dans le cadre d'aménagement ou d'élaboration d'un document d'urbanisme.

L'échéance d'approbation du PLUI-D fin 2019 impose de disposer des inventaires pour l'été 2018 afin que cette donnée soit prise en considération dès l'engagement de la phase élaboration du plan de zonage. Par conséquent, l'attribution des marchés aux prestataires doit se situer au plus tard fin septembre 2016 afin d'engager le travail pendant l'hiver par la constitution des groupes d'acteurs et la réalisation des premiers relevés de terrains.

Ces inventaires sont financés à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau à condition qu'ils soient réalisés sur plusieurs communes sinon ils sont à la charge de chaque commune.

La CAN lors d'une présentation le 19 mai dernier a proposé 2 hypothèses :

- A) Un ou plusieurs groupements de commande à l'initiative des communes
- B) Un marché unique à l'initiative de la CAN

1) Dans le cas de la première hypothèse, le protocole est le suivant :

- Les communes doivent s'organiser en groupements de commande pour mettre en œuvre les diverses étapes de la commande publique visant à retenir un ou plusieurs prestataires.
- Les communes assurent le suivi de la prestation en lien avec l'IIBSN et la CAN .
- L'Agence de l'Eau impose qu'un référent unique par groupement soit désigné pour établir le dossier de demande de subvention, percevoir ladite subvention au nom des membres du groupement.

2) Dans le cas de la seconde hypothèse, le protocole est le suivant :

- La CAN prend en charge la définition et le suivi du marché avec le(s) prestataire(s) retenu(s), la rédaction du cahier des charges, consultation, choix du prestataire, suivi administratif et technique du marché. L'IIBSN accompagnera la CAN sur ce volet.
- La CAN établira la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (60% de financements possibles)
- Chaque commune prendra à sa charge, comme le stipule le protocole de la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin, la constitution d'un groupe d'acteurs locaux (par délibération) ; les invitations à réunions de ce groupe d'acteurs locaux ; la communication auprès du grand public. La CAN assistera chaque commune sur ce volet en fournissant un guide/tableau de bord présentant les différentes étapes de l'inventaire, des tâches à réaliser et des éléments de planning de mise en œuvre, ainsi que des trames écrites pour les documents à produire (délibération, invitation, ...).
- La CAN facturera à chaque commune sa quote-part établie comme suit : « coût de la prestation + 10% (gestion, suivi), subvention ». La facturation sera établie lorsque le rapport de l'étude de la commune sera remis par le prestataire.

M. Stéphane BONNIN propose aux membres du Conseil Municipal de privilégier la seconde hypothèse (B) car le recensement des zones humides implique du temps à consacrer mais aussi un investissement financier conséquent, et l'obtention de subvention est nécessaire.

Le conseil municipal de Fors choisi l'hypothèse B pour une « délégation » à la CAN de la réalisation des inventaires des zones humides.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 26 mai 2016

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
FORS-2016-029	1.1	Marchés publics	Etude de devis	1-2-3
FORS-2016-030	1.1	Marchés publics	Aménagement du Plan de la Cour	3
FORS-2016-031	7.1	décisions budgétaires	Manifestation du 14 juillet	4
FORS-2016-032	7.5	Subventions	Subventions annuelles de fonctionnement aux associations	5-6
FORS-2016-033	7.5	Subventions	Subventions exceptionnelles au Comité des fêtes et au Comité de Jumelage	6-7
FORS-2016-034	7.1	décisions budgétaires	Remboursement par le Syndicat Plaine de Courance des tableaux numériques interactifs	7
FORS-2016-035			Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée	8
FORS-2016-036	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	Vote des taux d'avancement de grade	9

Emargements des membres du conseil municipal du 26 mai 2016

Dominique POUGNARD, maire	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Stéphane BONNIN, adjoint
Catherine SAUVARD, adjointe absente excusée	Patrice BARBOT, adjoint
Pascal AMICEL, adjoint	Marc CHOLLET
Nadette PORCHER	Hervé SABOURIN
Sylvie DEPLANQUE absente excusée	Christine FAZILLEAU
Emmanuel FAZILLEAU absent excusé	Fabrice BRAULT
Coralie BABIN	Florence MARSAC
Thierry GAUTREAU absent	Stéphanie BOUROLLEAU absente excusée
Didier FRAIGNEAU	Anne-Sophie VALLET